



FNC

Flash Info

n°112 – 8 avril 2009 (1/2)

L'INSTRUCTION FISCALE FIXANT LES REGLES D'IMMOBILISATION DES CHEVAUX DE COURSE ET DE SELLE VIENT D'ETRE PUBLIEE

Dans le courant de l'année 2006, le ministre délégué au Budget, à la demande de la profession, avait modifié la règle fiscale applicable à l'immobilisation des chevaux.

L'instruction fiscale qui entérine cette annonce vient d'être publiée (Instruction fiscale du 12 mars 2009). Ainsi pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, normal ou simplifié, sont autorisés à inscrire les chevaux en immobilisation dès la date de leur naissance, à la condition qu'ils soient destinés à la course (trot ou galop) ou à la selle, c'est-à-dire prédisposés à pratiquer ces disciplines au regard d'une parenté et d'un pedigree établis par le livre généalogique de la race (« stud-book »), et non frappés d'inaptitude.

APPEL A LA SOLIDARITE

Dans le précédent Flash Info, nous nous faisons part des forts besoins de main d'œuvre exprimés par les sinistrés de la tempête du 24 janvier dernier dans le Sud Ouest. Aujourd'hui, à cette demande il faut ajouter des besoins en foin et en matériel (tarière mécanique). **N'hésitez pas à contacter la cellule Tempête de la Chambre d'Agriculture des Landes (Sandrine Darbo) au 05 58 85 45 38 si vous êtes en mesure d'aider ces exploitations agricoles cheval.**

LE PROFIL DES CONSOMMATEURS DE VIANDE CHEVALINE

INTERBEV Equins vient de publier des données sur le profil des consommateurs de viande chevaline.

Si ces chiffres confirment que la viande chevaline est un produit essentiellement consommé en Ile de France et dans le Nord, par des ménages âgés et/ou peu aisés, ils permettent d'aller un peu plus loin, en cernant les types de consommateurs, les zones de consommation, de suivre les tendances...

On retiendra que :

- Cette année, comme tout le secteur carné, la viande chevaline enregistre une baisse de consommation sur le territoire français.
- ¾ des chefs de famille des ménages ayant consommé de la viande chevaline en 2008 avaient plus de 50 ans.
- La viande chevaline est encore commercialisée à plus de 50% dans des circuits autres que les grandes et moyennes surfaces. Elle représente donc un bastion de la vente en boucherie.
- 17,65% des ménages français ont acheté de la viande chevaline au moins une fois en 2008. Si ce taux de pénétration est faible par rapport aux autres viandes, il permet cependant d'affirmer que près d'une famille sur cinq a consommé de la viande chevaline en 2008. Ce n'est pas négligeable !
- 32 % de la consommation de viande chevaline a lieu en Ile de France. Cependant, C'est le Nord qui a le plus de ménages consommateurs, en proportion au nombre total de ménage: 1 ménage sur 3 en a consommé au moins une fois en 2008.



Flash Info

n°112 – 8 avril 2009 (1/2)

- Le prix moyen de la viande chevaline en 2008 a été de 13,20 € TTC/kg, avec une moyenne de 11,34 € TTC/kg en GMS et 14,94 € TTC/kg dans les autres circuits.
- Si les ménages de plus de 65 ans acceptent d'acheter une viande en moyenne à 15,23 € TTC/kg, les foyers de moins de 50 ans déboursent moins, avec un prix moyen de la viande achetée autour de 11,36 € TTC/kg.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter la site internet de la FNC, section Viande Chevaline, onglet Points Marchés !

INFOS SANITAIRES

Afin de vous alerter le plus rapidement possible de l'état sanitaire du cheptel équin en France, la FNC, et grâce aux messages d'alerte du RESPE, communique désormais via ses « *Infos Sanitaires* » tout ce qu'il faut savoir sur les maladies constatées sur le terrain par les vétérinaires sentinelles.

Cette information vous est transmise par les mêmes canaux que les Flash Info et est en ligne sur le site de la FNC, en page d'accueil.

L'objectif, pour la FNC, est de vous informer le plus rapidement possible des maladies ou problèmes sanitaires présents en France afin d'éviter toute propagation et conséquences négatives sur vos élevages et exploitations diversifiées dans le cheval.

LES « FLASH INFO » ET « INFOS SANITAIRES » DE LA FNC DIRECTEMENT CHEZ VOS ADHERENTS

Jusqu'alors, les Flash Info de la FNC sont envoyés par mail aux présidents ou au siège des associations adhérentes de la FNC. Charge ensuite à ces derniers de transférer l'information à leurs adhérents.

Afin de faciliter cette procédure, et de donner aux éleveurs une information dont ils ont besoin, la FNC propose d'ajouter à sa liste de diffusion, les adhérents des associations.

Si vous souhaitez que vous adhérents aient accès à ce service d'information, merci de nous transmettre le fichier leurs adresses mails à fncheval@fnsea.fr